

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 4 février 2013, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Conrad Hubert M. Denis Pilon
 M. Marcel Lafontaine M. Philippe St-Jacques
 Mme Michelle Payette Mme Julie Jolivette

formant quorum sous la présidence du maire, M. Armand Hubert.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-RAG-4970

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en y retirant le point 5.1 et avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Projet de toiture sur la patinoire
- 6.2 Intersection chemin Bois-Franc/Montcerf et Route 105
- 6.3 Nouvelles procédures pour la collecte des taxes foncières en retard
- 6.4 Bacs pour matières résiduelles
- 6.5 Octroi du contrat pour la collecte des matières résiduelles et recyclables

Adoptée.

2013-RAG-4971

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2013

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2013 tel que présenté.

Adoptée.

2013-RAG-4972

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 40 750.97 \$ et la liste des comptes payés au montant de 92 007.79 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou

extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 31 janvier 2013 au montant de 316 296.56 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 31 janvier 2013

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 57 508.09 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 6 223.74 \$ intérêts inclus.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 31 janvier 2013.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

La directrice générale mentionne au conseil que l'état des revenus et dépenses est reporté à la prochaine assemblée due au fait qu'elle avait seulement deux jours pour le préparer et qu'il manquait des détails pour le présenter.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Aucun permis émis en janvier 2013.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Adhésion au programme des Fleurons du Québec

La directrice générale présente au conseil une demande d'adhésion aux Fleurons du Québec. Le conseil ne désire pas y adhérer.

2013-RAG-4973

CUEILLETTE DE FONDS POUR « SKI POUR TA SANTÉ »

La fondation du CSSSVG organise une journée « Ski pour ta santé » afin d'amasser des fonds pour la fondation. Il est aussi possible de faire seulement un don.

CONSIDÉRANT QU'aucun des membres du conseil n'est intéressé à participer à cette journée;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ à la Fondation au lieu de participer à la journée de ski.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2013-RAG-4974

RENCONTRE DES DG DES MUNICIPALITÉS LOCALES

CONSIDÉRANT QU'il y a une rencontre inter-directions le vendredi 12 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE tous les directeurs(trices) des municipalités environnantes seront présents(es) ainsi que le directeur de la MRC et que cette rencontre est pertinente pour la directrice;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice à y assister et de rembourser les frais de déplacement de celle-ci.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Proposition de partenariat avec la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

La directrice générale présente au conseil une proposition de partenariat avec la Fondation. Dans leur proposition de partenariat, ils aimeraient que nous fusionnions un événement afin d'y amasser des fonds. Comme la municipalité n'a aucun événement de prévu, le conseil ne désire pas embarquer dans un partenariat pour l'instant. Un don sera plutôt fait lors du passage de personnes responsables d'amasser des fonds.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de contribution Vallée-Jeunesse

La directrice générale présente au conseil une demande de contribution de la part de Vallée-Jeunesse. Le conseil ne désire pas y participer cette année.

2013-RAG-4975

PLAINTÉ À LA SUITE D'UN CONGÉDIEMENT

CONSIDÉRANT QUE suite au congédiement de l'inspecteur municipal celui-ci a déposé une plainte à la Commission des relations de travail;

CONSIDÉRANT QUE ce genre de dossier est délicat et qu'il est préférable de laisser la négociation à notre avocat;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu de donner le mandat à notre avocat M. Rino Soucy afin qu'il négocie et règle le dossier pour la municipalité.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Adhésion à Publilux Inc.

La directrice présente au conseil une demande de participation au site web Lienmunicipal.com. Le conseil ne désire pas y participer cette année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Fonds de l'amélioration de l'infrastructure communautaire

Le maire Armand Hubert présente au conseil un programme qui pourrait être présenté par le Club de l'amitié de Bois-Franc ou le Comité des loisirs en collaboration avec la municipalité afin d'obtenir une subvention pour l'agrandissement de la cuisine dans la salle Donat Hubert. Le conseil préfère attendre de voir si la Caisse Populaire continuera la location du local, car si la location se termine, les options seraient différentes pour l'agrandissement. À revoir plus tard au courant de l'année lorsque nous aurons reçu une réponse de la part de la Caisse Populaire à savoir si elle poursuit la location ou non.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Projet de toiture sur la patinoire

Le maire Armand Hubert présente au conseil un programme en sports et loisirs à qui nous pourrions présenter un début de projet pour installer une toiture sur la patinoire. Comme les frais sont élevés pour cette construction et que le programme de défraie que 50 % des coûts du projet, le conseil ne désire pas pour l'instant entamer une demande.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Intersection chemin Bois-Franc/Montcerf et Route 105

Le conseiller Philippe St-Jacques nous mentionne que des citoyens lui ont dit qu'à cette intersection, la visibilité est moindre et qu'il est difficile de voir s'il y a des voitures qui s'en viennent. La directrice générale mentionne que cette remarque avait déjà été faite aux deux employés municipaux et qu'après vérification de leur part, la visibilité serait bonne et ils ne voient pas du tout où sont les branches mentionnées par les citoyens. Elle mentionne aussi qu'elle demandera aux employés de retourner voir afin de s'assurer qu'il n'y a aucun danger pour les automobilistes.

2013-RAG-4976

NOUVELLES PROCÉDURES POUR LA COLLECTE DES TAXES FONCIÈRES EN RETARD

CONSIDÉRANT QUE certains contribuables ont un compte très élevé;

CONSIDÉRANT QU'il est important de réagir rapidement lors de retard afin de ne pas en arriver à une situation où il est difficile de reprendre le dessus;

CONSIDÉRANT QUE dans toutes les municipalités environnantes, lors de retard même avec une entente de paiement les intérêts continuent quand même d'être chargés;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu qu'à compter de maintenant, les intérêts soient toujours chargés même lorsqu'il y a entente de paiement, que dû à cela, les ententes déjà prises ne sont plus effectives, car puisqu'il y a des intérêts, les montants déjà entendus ne sont plus assez élevés pour couvrir les intérêts et diminuer le capital et qu'à compter d'aujourd'hui, lors de retard de paiement, dès qu'un contribuable dépasse l'année courante, au milieu de l'année suivante, une lettre lui sera envoyée lui donnant un (1) mois pour prendre une entente de paiement avec la municipalité. À la suite de ce délai, si le contribuable en défaut de paiement ne s'est toujours pas présenté pour prendre entente, leur compte sera envoyé directement à M. Rino Soucy, avocat mandaté par la municipalité pour la collecte des comptes en retard.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Bacs pour matières résiduelles

Le maire et la directrice générale informent le conseil des développements dans le dossier d'achat de bacs de déchets. Pour l'instant, les soumissions reçues sont trop élevées. La directrice continue de demander des soumissions à d'autres fournisseurs et reviendra avec les nouveaux développements à la prochaine assemblée du conseil municipal.

2013-RAG-4977

OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 4 février 2013, trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission pour la

collecte des matières résiduelles et recyclables dont les résultats sont les suivants :

Services Sanitaires Lebel inc.	90 000.00 \$
Transport R.L.S.	94 766.48 \$
Services sanitaires J.L.R. Cloutier inc.	102 000.00 \$

CONSIDÉRANT que nous avons procédé à l'examen des soumissions, et les avons jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu d'octroyer le contrat pour la collecte de matières résiduelles et recyclables à Services sanitaires Lebel inc. pour la somme de 90 000.00 \$ taxes non incluses pour une période de trois (3) ans et d'autoriser le maire Armand Hubert et la directrice générale Annie Pelletier à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

2013-RAG-4978

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Julie Jolivette, appuyée par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Armand Hubert, maire

Annie Pelletier, directrice générale